

Droit musulman et société au Sahara prémoderne: La justice islamique dans les oasis du Grand Touat (Algérie) aux XVIIe–XIXe siècles. By ISMAIL WARSCHIED. Studies in the History and Society of the Maghrib, vol. 9. Leiden: BRILL, 2017. Pp. xii + 303. \$93, €80.

Ce livre se propose d'étudier l'institution judiciaire charaïque de l'archipel oasisien du Grand Touat à l'époque moderne et son travail d'acclimatation des normes juridiques (*fiqh*) aux contextes particuliers de ces sociétés rurales, "tribales," où l'Etat et les institutions urbaines de soutien aux savants (sing. *ʿālim*) sont absents. Un telle recherche est possible, nous rappelle l'auteur, parce qu'au Touat, comme dans beaucoup de campagnes maghrébines, une production scholastique a fleuri à partir du seizième siècle. Oubliée et déconsidérée jusqu'à ce que J. Berque en montre tout l'intérêt pour les historiens, cette littérature—juridique et hagiographique pour l'essentiel—a permis aux historiens de mener de nombreuses études qui ont pu prendre en compte le point de vue des acteurs locaux sur leur propres sociétés. Peu de travaux cependant se sont intéressés aux sociétés sahariennes (et encore moins au Touat), alors qu'elles ont vu, elles aussi, s'implanter des maisons de science, des institutions judiciaires et une production scholastique autochtone vigoureuse. Ce n'est que depuis peu que quelques chercheurs (comme J. Scheele ou Gh. Lydon) commencent à s'y intéresser en s'attellant à déconstruire l'idée d'un savoir islamique étranger aux sociétés sahariennes, en se fondant notamment sur des sources localement produites. Ismail Warscheid s'inscrit dans le prolongement de ces travaux, non pas en puisant dans cette littérature des informations éparses, mais en en faisant le matériau même de sa recherche, privilégiant les interactions entre les acteurs (individuels, collectifs, institutionnels) qui s'y expriment, à l'écoute de leurs voix, tentant ainsi de reconstituer au plus près et dans chaque page du livre, le travail d'acculturation conduit par l'institution judiciaire charaïque et ses magistrats. Donc, attention aux sources, mais aussi aux travaux qui l'ont précédé. Warscheid a ainsi pertinemment construit ses questions (d'ensemble aussi bien que dans chaque chapitre) dans l'interaction avec les chercheurs de différents champs des sciences sociales et réussi à se positionner dans les débats qui les agitent, rendant la lecture de son ouvrage, non seulement agréable, mais aussi hautement instructive, et pas seulement pour les novices de ce terrain.

Les huit chapitres du livre s'attachent ainsi à démontrer l'indigénéité de l'institution et du savoir scholastique touatien, en le déployant selon trois axes et huit chapitres. Le premier axe (chap. un et deux) retrace l'émergence d'une production juridique dans le contexte de la constitution de maisons maraboutiques et savantes depuis la fin du Moyen Âge, répondant ainsi au premier souci des historiens pragmatistes: comprendre le processus de production de la source de l'historien, surtout quand celle-ci, comme ici, se confond avec l'objet même de sa recherche. L'amorce du mouvement remonte au seizième siècle, avec l'arrivée des premiers fondateurs de maisons maraboutiques, d'origine septentrionale. Au quinzième siècle, des lettrés de passage sont retenus et élus cadis, et les premiers lignages lettrés apparaissent, les premières batailles intellectuelles aussi, comme celle dont des traces ont été gardées entre le célèbre Muḥammad al-Maghīlī et ʿAbd Allāh al-ʿAsnūnī, qui s'oppose à ses appels d'éradication des Juifs du Touat. Les fils de ce dernier et de son frère sont, au seizième s., les premiers lettrés et magistrats nés au Touat, à peu près au même moment que la dynastie des al-Bakrī, qui prendra la relève et accaparera l'office du cadi du Grand Touat jusqu'à la fin du dix-huitième siècle. Les maisons de science se multiplient, se voient le plus souvent sanctifiées et abritent des sanctuaires (sing. *zāwiya*) disséminées dans tout l'archipel, lieux d'enseignement et d'érudition. Comme ailleurs au Maghreb, une sorte de noblesse lettrée se constitue entre le quatorzième et le dix-huitième siècle, dont Warscheid présente les principales figures. Très finement, il en suit aussi les pérégrinations, leur essaimage dans l'archipel, en quête de science dans les grandes villes du Maghreb, en Orient ou même auprès des savants des caravanes du *ḥajj*. Dans ce milieu naît une production intellectuelle variée, dominée par le *fiqh* et les compilations de fatwas à l'histoire de laquelle Warscheid consacre le second chapitre.

Ce n'est qu'au dix-huitième siècle que de tels recueils voient le jour, un ensemble de cinq textes entre 1750 et 1850, dont le monumental *Ghunyat al-muqtaṣid* d'al-Balbālī. Elles rassemblent les fatwas qui émanent de plusieurs juristes, appartenant à différentes maisons de science, attestant ainsi l'émergence d'un corps conscient de son appartenance, se construisant par les recueils de responsae qu'il

produit. La volonté de créer une jurisprudence locale (*amal*) est manifeste et c'est cette création même (convaincre les acteurs locaux qu'il y a une tradition touatienne de *fiqh*, qui a déjà apporté des solutions aux problèmes particulier du Touat), qui est l'outil le plus évident d'une forme d'acculturation. Comment comprendre le fait que ces compilations ne démarrent qu'avec le dix-huitième siècle? Warscheid a raison de ne pas s'aventurer à donner de réponse, et ce n'est en tous cas pas spécifique au Touat. Alger n'a pas vu, à ma connaissance, émerger ce genre de recueils après ceux de Māzūna et toute la régence de Tunis n'en verra pas non plus (il n'y a pour toute la période que des fatwas sous forme d'épîtres ou des recueils personnels). Comme à Tunis aussi, dominent les fatwas relatives aux relations entre les hommes (*mu'āmalāt*). Ces recueils sont autant un travail d'archivage de la production des muftis des institutions charaïques (d'où, je pense, la présence des fatwas dites primaires) qu'un travail de rédaction obéissant aux lois du genre tout en l'adaptant, dans sa forme même, aux réalités locales (sur les archives du mufti devenues recueil de fatwas, voir la thèse de Dh. Bsīsa, "al-Fatwā wa-intājuhā fi *Kitāb al-ajwiba* de Bil-qāsim 'Azzūm," thèse de doctorat, Université de Tunis, 2017).

Le second axe (chap. trois et quatre), tout aussi lumineux, étudie l'émergence de l'institution charaïque et ses rapports avec les autres institutions politico-judiciaires de l'archipel. En l'absence de l'Etat, elle ne peut exister sans un appel et un soutien local constant. Son apparition puis son implantation sur la longue durée sont la preuve d'une appropriation et non pas d'une imposition extérieure, et son pouvoir, comme il est démontré, est effectif et non pas seulement symbolique. Si les cadis dans les grands centres oasiens sont régulièrement nommés par les sultans marocains, le cas n'est pas avéré dans les petites agglomérations, ou c'est sans doute le conseil de la communauté locale (*jamā'a*) qui s'en charge. Warscheid suit ensuite la construction des lignages de magistrats qui se transmettent les charges judiciaires avec l'aval du sultan. Le Makhzen cependant ne se manifeste qu'à travers la nomination des caïds et la collecte de l'impôt. L'autorité politique fondamentale est celle des *jamā'a*. De fait, l'institution judiciaire, à l'image de l'autorité politique effective, est fragmentée. Les conflits sont d'ailleurs nombreux entre justiciables autour de la nomination du juge qui réglera leur conflit, la *jamā'a* est cependant là pour imposer, en dernière instance, le juge qu'il faut. Si les parties se déchirent autour du juge, l'instance judiciaire est, elle-même, traversée par les conflits et les désaccords entre cadis, cadis et muftis ou entre muftis. La concurrence entre ces autorités est vive, alimentée par les revendications permanentes des justiciables. Le mufti fonctionne comme une instance de recours et pas seulement comme une figure moralisatrice et fournisseur du modèle à suivre. En fait, ce qui apparaît à travers ces deux chapitres et dans le chapitre suivant, est la pluralité des juridictions qui peuplent l'archipel et l'absence de hiérarchie institutionnelle. Au cadi et au mufti, il faudrait en ajouter d'autres: le caïd, représentant du sultan, la *zāwiya*, et surtout la *jamā'a*, qui nomment les juges, les notaires, les experts judiciaires (fournissant ainsi aux juges les intermédiaires nécessaires à leur fonctionnement) et règlent sans doute beaucoup de conflits dont les crimes et délits, qui apparaissent peu dans les fatwas. Nous sommes en réalité dans une culture juridictionnelle, comme ailleurs en Méditerranée du Nord (voir les travaux très novateurs de Paolo Grosso, António M. Espanha, Bartolomé Clavero et ceux qui s'en ont inspirés), où les justiciables peuvent choisir entre plusieurs instances susceptibles de régler leurs conflits ou entendre leurs doléances, toutes légitimes et sans hiérarchie établie (le prince ne nomme en fait que les cadis des grandes villes et même dans ce cas, il ne fait qu'entériner les choix des notables locaux sauf exception). La suprématie absolue de l'Etat (qui obnubile les historiens du Maghreb et au delà) n'est le plus souvent qu'une revendication. Ces instances, comme le montre Warscheid, se reconnaissent mutuellement et collaborent et cette reconnaissance mutuelle est le biais du processus d'acculturation.

Pluralisme des juridictions, mais aussi pluralisme juridique (chap. six), même si Warscheid préfère parler d'un même système de droit où deux normes coexistent. L'auteur n'adhère ni à la vieille idée d'une opposition systématique entre coutume (*urf*) et *fiqh*, ni à celle, inverse et plus récente, qui estime que les acteurs ne font pas la distinction entre les deux, considérant que tout est musulman. Il montre que ses juristes sont dans un travail quotidien d'interprétation des pratiques coutumières, les traitant dans l'ensemble avec bienveillance, mais n'opinent pas à tout: ils les acceptent lorsqu'elles ne sont pas opposées aux normes du *fiqh*, font parfois avec, tout en les sachant hors des normes, et s'y opposent véhément quand ils les jugent absolument inacceptables.

Dans les chapitres suivants, qui constituent le troisième axe de cette démonstration, Warscheid se pose la question à la fois de ce que fait le juge face aux cas devant lui (tranche-t-il selon les règles de *fiqh* ? Est-ce un simple médiateur social ?) et de ce que font les justiciables avec cette instance, construisant ainsi eux mêmes et dans l'interaction, une culture de *fiqh* largement diffusée. Dans une belle reconstitution d'un procès, il montre comment le juge applique et suit les règles de la procédure et finit par trancher entre les parties par une sentence décisive. Si les solidarités lignagères se déploient, elles le font dans le cadre des normes tracées par ce droit, où les acteurs font preuve d'une maîtrise plus ou moins avancée. L'écrit est largement répandu et utilisé dans les prétoires (en dépit de ses limites probatoires), donnant là aussi la preuve d'un travail profond d'appropriation. Beau chapitre donc où l'auteur laisse tomber cette vraie-fausse question—le juge juge-t-il ? est-ce un simple médiateur et notaire ?—qui dénote d'un anachronisme évident. Dans les sociétés d'ancien régime, la différence entre juger, certifier, décider, gérer les affaires publiques etc. (débatues par les juristes) ne sont pas aussi tranchées et le terme *hukm* (décision) est un terme générique qui recouvre à la fois ce que font au quotidien les autorités politiques ou judiciaires et n'empêche pas la distinction entre ces différents actes (voir par ex. L. Mannori et B. Sordi, "Science of Administration and Administrative Law," in *A Treatise of Legal Philosophy and General Jurisprudence*, vol. 9: *A History of the Philosophy of Law in the Civil Law World, 1600–1900*, ed. D. Canale, P. Grossi and H. Hofmann [Dordrecht: Springer, 2009], notamment 226 et ss).

Le dernier chapitre aborde la question de l'accès des "subalternes" à la justice charaïque, en prenant le cas des femmes, qui se défendent âprement devant les juges. Celles-ci sont présentes, mais toujours dans un cadre lignager (conflits matrimoniaux ou d'héritages le plus souvent). L'étude souligne la double position du magistrat: d'une part, il est vrai qu'il est un soutien pour cette catégorie juridiquement faible, mais il défend en dernière instance le cadre patriarcal et reproduit l'ordre social en se fondant entre autres sur les mécanismes du *hajr* (limitation de la capacité) et de la *wilāya* (tutelle) du père ou du mari. Ce chapitre, fin et subtil, comme l'ensemble des démonstrations dans cette étude, pourrait être interprété comme allant à l'encontre de ses partis-pris pragmatistes. Mais Warscheid, et comme il l'a si bien démontré pour ce qui concerne le processus d'acculturation normatif entre *urf* et *fiqh*, sait très bien que les normes juridiques ou sociales sont à la fois reproduites et réinventées par les acteurs, tous les acteurs, dans la confrontation des revendications et des interprétations. Certes, ils ne disposent pas tous des mêmes ressources dans ces batailles au quotidien, cependant, et il l'a très bien illustré, les femmes (comme d'autres catégories juridiquement faibles) disposent d'un pouvoir d'agir (agency) tout à fait réel, dont les conséquences sur les normes ne peuvent sans doute être relevées que sur le très long terme.

Pour finir, cette recherche est une belle démonstration de la non pertinence des oppositions villes/campagnes, cités/tribus ou sociétés orales/sociétés de l'écrit. Nous sommes (comme au nord de la Méditerranée d'ailleurs) en présence de sociétés lignagères, à diffusion restreinte de l'écrit depuis bien avant le Moyen Âge, travaillées par la concurrence des normes et des juridictions, où l'Etat est absent ou quasi absent et ne commencera à prendre réellement le pas sur les autres juridictions qu'au dix-neuvième siècle, et surtout avec la colonisation. Warscheid, de la sorte, nous invite à tester ses résultats au cœur des cités-capitales, ce qui est un vaste champ de recherche qui s'ouvre pour tous les chercheurs.

SAMI BARGAOUI
MANOUBA UNIVERSITY, TUNISIA

-
- A Dictionary of Medieval Judeo-Arabic in the India Book Letters from the Geniza and in Other Texts.*
By MORDECHAI AKIVA FRIEDMAN. Jerusalem: BEN-ZVI INSTITUTE, 2016. Pp. xxii + 1017. \$37.
A Unique Hebrew Glossary from India: An Analysis of Judeo-Urdu. By AARON D. RUBIN. Gorgias Handbooks. Piscataway, NJ: GORGAS PRESS, 2016. Pp. xii + 134. \$48 (paper).

These two important works rely on a fundamental principle of Jewish ethnolinguistics: context and the specific corpora of texts produced in that context play a critical role in making meaning. In terms of